



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire 2025-2026

Niveau: 3^e cycle

Voici des renseignements concernant les communications que vous recevrez au cours de la présente année scolaire.

Communications officielles de l'année			
Communication écrite Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant au plus tard le 15 octobre.			
Premier bulletin Le bulletin sera disponible sur Mozaïk portail au plus tard le 20 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 2 septembre au 14 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.			
Deuxième bulletin Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk portail au plus tard le 13 mars. Ce bulletin couvrira la période 17 novembre au 27 février et comptera pour 20% du résultat final de l'année.			
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mozaïk portail au plus tard le 10 juillet. Ce bulletin couvrira la période du 9 mars au 23 juin et comptera pour 60% du résultat final de l'année. Résultat final : sur le 3e bulletin apparaitra également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit : 20% étape 1, 20% étape 2, 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires.		

En 6^e année, pour les compétences *Lire*, *Écrire*, *Raisonner* et *Résoudre*, l'épreuve obligatoire du ministère comptera pour 20% du RÉSULTAT FINAL. Toute absence non motivée incluant des vacances familiales (voyages), la participation à une sortie éducative ainsi qu'à une activité sportive ou culturelle entraînera la note de 0 à l'épreuve.

Vous retrouverez ci-dessous les principaux moyens et outils d'évaluation qui permettront de rendre compte de l'acquisition et de la mobilisation des connaissances de votre enfant.

Discipline	Moyens et outils d'évaluation	Bulletin			
Compétences (Libellé du bulletin)		l ^{er} 20%	2° 20%	3° 60%	
Français					
Lire 40%	 En cours d'année : Diverses tâches variées réalisées suite à la lecture de textes en français et dans d'autres disciplines En fin d'année : 6e année : épreuve obligatoire du MEQ valant 20% du résultat final Date de l'épreuve : à venir 	x	x	x	

Écrire 40% Communiquer oralement 20%	 En cours d'année : Diverses tâches d'écriture pour répondre à divers besoins de communication En fin d'année : 6° année : épreuve obligatoire du MEQ valant 20% du résultat final Dates de l'épreuve : à venir En cours d'année : Observations d'échanges formels ou informels dans différents contextes 	x	x	x
Mathématique				
Résoudre une situation problème 30%	En cours d'année : Situations-problèmes variées		x	x
Utiliser un raisonnement mathématique 70%	En cours d'année : Situations d'application mathématiques multiples et variées In fin d'année : En fin d'année : 6° année : épreuve obligatoire du MEQ valant 20% du résultat final Dates de l'épreuve : à venir	x	x	×
Anglais				
Communiquer oralement en anglais 45%	En cours d'étape : Grilles d'observations Utilisation du langage fonctionnel en classe Discussions Échanges entre élèves ou élèves / enseignant Présentations orales En fin d'année (mai-juin): Possibilité d'épreuve de fin d'année	x	x	x
Comprendre des textes lus et entendus 35%	En cours d'étape : Vérification de la compréhension d'un texte à l'oral ou à l'écrit Tâche de réinvestissement écrite : affiche Grilles d'observations Rapport de lecture Projets Points de contrôle dans le cahier Spirals En fin d'année (mai-juin) : Possibilité d'épreuve de fin d'année	x		x
Écrire des textes	En cours d'étape : • Écrire :			

20%		 description, menu, Textes descriptifs et d'opinion Contrôles à l'écrit Projets d'écriture Productions écrites Rapport de lecture Points de contrôle dans le cahier Spirals En fin d'année (mai-juin) : Possibilité d'épreuve de fin d'année 		x	x
Science et	t techn	nologie			
 Diverses tâches pour vérifier ses connaissan à utiliser la démarche scientifique. 		à utiliser la démarche scientifique.	x	x	×
Géograph	ie, hist	toire et éducation à la citoyenneté			
100%		 Diverses tâches pour vérifier sa compréhension des sociétés et territoires. 	x	x	x
Culture e	t citoy	enneté québécoise		1	
100%		Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles • Projets, activités et discussions		x	x
Arts plast	iques				I
	70%	Réaliser des créations plastiques personnelles ET Réaliser des créations médiatiques : • Créations personnelles	x	×	×
100%	30%	Apprécier des œuvres d'art Tâches d'appréciation		x	x

Musique					
100%	70%	 Inventer des pièces vocales ou instrumentales et interpréter des pièces musicales Observations lors d'activités de création, d'expérimentation, de manipulation et d'exécutions Courtes compositions mélodiques ou rythmiques, sonorisations Tâches à accomplir en équipe Ukulélé et/ou xylophone 		x	x
	30%	 Apprécier des œuvres musicales Activités sur les connaissances musicales Questionnaires sur des auditions d'œuvres musicales 		×	x
Éducatio	n physic	que et à la santé	,	1	
100%		Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : • Fiche de planification • Outils d'observation • Questions réflexives • Test, contrôle, épreuve •	x		x
		Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : • Fiche de préparation du plan d'action • Outils d'observation • Questions réflexives • Test, contrôle, épreuve •	x	×	×
		Adopter un mode de vie sain et actif: Plan d'habitudes de vie Outils d'observation Questions réflexives Test, contrôle, épreuve	x		×

BARÈME DE L'ÉCOLE

L'élève dépasse les exigences associées aux tâches.		90%, 95%, 100%
L'élève satisfait clairement les exigences associées aux tâches.		75%, 80%, 85%
L'élève répond minimalement aux exigences associées aux tâches.		
Ou satisfait aux exigences avec aide.		60%, 65%, 70%
L'élève est en deçà des exigences associées aux tâches.		45%, 50%, 55%
L'élève est nettement en deçà des exigences associées aux tâches.		40% et -

COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

En dessous de chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin afin d'ajouter de l'information ou de compléter les résultats indiqués. Par ailleurs, plusieurs autres moyens pourront être également utilisés afin de favoriser des échanges réguliers avec vous.

COMMENTAIRES SUR CERTAINES COMPÉTENCES AU BULLETIN SCOLAIRE

La compétence suivante fait l'objet d'un commentaire qui permet de vous informer de certaines attitudes ou habiletés de votre enfant en classe. Ce commentaire sera inscrit au bulletin de l'étape I.

COMPÉTENCE: Organiser son travail

LE JUGEMENT

Le Jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.

- S'il a en sa possession un appareil électronique ou de communication (téléphone cellulaire, iPod, etc.) ou un document non autorisé :
- S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation :
- S'il échange des informations oralement;
- S'il échange des informations par écrit (notes textées sur appareil électronique ou de communication);
- > S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation (document, inscriptions sur les vêtements ou sur la peau).

Dans le cas de plagiat ou tricherie à une épreuve locale, la direction de l'école annule le résultat à l'épreuve pour l'élève concerné et invite ce dernier à se présenter à une épreuve de reprise équivalente lors d'une période réservée à cet effet.

<u>Tricherie ou plagiat</u> Un élève est considéré en situation de plagiat ou de tricherie :

Un résultat de « 0 » est attribué si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de reprise proposée.

Dans le cas d'une épreuve ministérielle, les règles et sanctions établies par le MEQ sont appliquées.

- Un élève qui contrevient à ce règlement doit être immédiatement expulsé de la classe d'examen et déclaré;
- L'adulte présent doit saisir immédiatement le questionnaire, la feuille de réponses et tout le matériel incriminant d'un élève soupçonné de tricherie.
- L'adulte présent doit faire un rapport écrit indiquant les raisons de l'expulsion d'un élève soupçonné de tricherie, signer le rapport, y joindre tout le matériel saisi et remettre le tout à la direction de l'école;

Un élève accusé de tricherie reçoit la note « 0 » ou la mention « ECH » à l'épreuve locale ou ministérielle.

Refus de faire une situation d'évaluation

Un élève qui ne veut pas faire une situation d'évaluation :

- L'enseignant doit appliquer tous les moyens du plan d'intervention de l'élève;
- L'élève peut être envoyé dans un autre local afin de s'apaiser;
- L'élève peut être retourné à la maison, la direction de l'école annule le résultat à l'épreuve locale (non ministérielle) pour l'élève concerné et invite ce dernier à se présenter à une épreuve de reprise équivalente lors d'une période réservée à cet effet.
- Un résultat de « 0 » est attribué si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de reprise proposée.

	Dans le cas d'une épreuve ministérielle, les règles et sanctions		
	établies par le MEQ sont appliquées.		
Révision de notes À la demande d'un parent, une note au bulletin peut être révisée.	 Lorsque le parent effectue la demande de révision par écrit d'une note, la direction demande à l'enseignant à qui l'élève est confié de réviser le résultat qui lui a été attribué ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cet enseignant, de confier la révision à un autre enseignant, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement du ministre. Le parent doit remettre le portfolio ou l'équivalent à la direction pour analyse par l'enseignant. Suite à l'analyse faite par l'enseignant, la direction avise les parents de la décision. L'enseignant change le résultat au bulletin s'il y a lieu. 		

Les épreuves ministérielles sont d'application obligatoire.

- L'élève qui s'absente à une épreuve obligatoire (MEQ) sans motif reconnu se voit attribuer un résultat de 0 pour l'épreuve. Son résultat final est calculé selon cette donnée (voir l'info–sanction 15-16-027)
- Un commentaire mentionnant son absence à l'épreuve finale est alors inscrit à son bulletin.
- L'élève absent à une des journées prévues pour la passation de l'épreuve, complète l'ensemble de son épreuve le plus rapidement possible selon les consignes données par le ministère.
- Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des deux étapes à moins qu'il soit possible d'administrer l'épreuve à une autre date sans en compromettre sa validité. En aucun cas l'épreuve ne peut être devancée ou envoyée à la maison.
- Les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve obligatoire :

Maladie sérieuse ou accident confirmé par une justification du parent;

Décès d'un proche;

Participation à un évènement d'envergure (compétition sportive, concours provincial, etc.);

Rendez-vous avec un spécialiste;

Problème familial et personnel (incendie, hospitalisation d'un parent, accident d'un ami, etc.);

Convocation à un tribunal.

Les motifs relatifs à des choix personnels de l'élève ou de ses parents (voyage, activité, etc.) ne sont pas reconnus.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

Audrée Charbonneau

Directrice école de la Source

Avant Clarker